

## Handicap et pauvreté, ici et ailleurs : l'œuf ou la poule ?

### Introduction

Il est vrai que lorsque l'on évoque le handicap, on pense très vite aux revenus, aux montants des allocations, aux frais médicaux/paramédicaux, et de fil en aiguille au risque de pauvreté.

Depuis longtemps, l'ASPH tente par tous les moyens de lutter contre la pauvreté des personnes handicapées en militant pour un revenu décent, un accès à l'emploi, aux formations afin de ne pas vivre sous le seuil de pauvreté.

En 2012, un communiqué de presse<sup>1</sup> de l'ancien Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées, Monsieur Philippe COURARD, présentait une étude de la KUL.<sup>2</sup> Cette étude montrait que sur plus de 1000 personnes handicapées interrogées, près de 40% vivent sous le seuil de pauvreté européen, alors qu'il est de 15% pour le reste de la population belge. Elles présentent deux fois plus de dépenses en soins médicaux, et une personne sur trois, reporte ces mêmes soins faute de moyens.

Ces tristes chiffres nous rappellent que la bataille contre la pauvreté n'est pas encore gagnée. Gageons sur le fait que, dans le futur, ces liens entre handicap et pauvreté se dénoueront peu à peu afin d'aller vers une société plus égalitaire et plus juste.

### Développement

Au vu de la littérature, des études, de la presse, un constat s'impose très vite : en Belgique ou ailleurs, les personnes avec un handicap sont statistiquement, plus sujettes au risque de pauvreté. L'Organisation Mondiale de la Santé a d'ailleurs publié un « Rapport mondial sur le handicap »<sup>3</sup> en 2013, dénonçant entre autre, qu' une personne sur trois ne peut se payer les soins de santé adéquats dans le monde. Ce chiffre tourne autour d'une personne sur deux

---

<sup>1</sup> [http://socialsecurity.fgov.be/docs/persconferenties/pb\\_061212\\_fr.pdf](http://socialsecurity.fgov.be/docs/persconferenties/pb_061212_fr.pdf)

<sup>2</sup> Katholieke Universiteit Leuven

<sup>3</sup> [http://www.unicef.fr/userfiles/rapport\\_mondial\\_handicap\\_oms\\_2012.pdf](http://www.unicef.fr/userfiles/rapport_mondial_handicap_oms_2012.pdf)

lorsqu'il s'agit d'une personne handicapée.<sup>4</sup> Ce qui peut bien entendu, aggraver le handicap.

De plus, les personnes handicapées vivent dans des conditions moins favorables en termes de logement, d'accès à l'eau potable, etc, autant que les personnes sans handicap. Ceci s'explique, notamment, par le coût des soins médicaux que doivent supporter les personnes handicapées, et qui sont bien souvent entièrement à leurs charges.<sup>5</sup>

Le handicap crée-t-il la pauvreté ou est-ce la pauvreté qui crée la situation de handicap ? Difficile de savoir mais un lien entre les deux existent. Il peut s'expliquer notamment par le fait que dans les milieux moins favorisés, le risque d'accident (à cause d'une maison insalubre, d'un emploi précaire et dangereux, etc.) est plus élevé et par conséquent le risque de se retrouver en situation de handicap.<sup>6</sup>

Notons qu'il est extrêmement difficile de trouver des enquêtes chiffrées concernant la pauvreté et le handicap. Quel que soit le pays, la notion de handicap et la notion de seuil de pauvreté sera différente. Si en Belgique le seuil de pauvreté tourne autour de 800 euros par mois, dans d'autres pays ce chiffre avoisinera les 50 euro par mois...

Le seuil de pauvreté est donc une notion relative à chaque pays. Idem pour le handicap. Si, en Belgique, on est reconnu en situation de handicap au niveau fédéral à partir d'un certain nombre de points (9/18), dans beaucoup de pays en voie de développement, le handicap n'a aucune reconnaissance officielle.

Les liens entre handicap et pauvreté dans les autres continents sont complexes à identifier. Cependant, certains auteurs se sont penchés sur la question du handicap dans certains pays. Nous nous baserons sur leurs écrits pour cette analyse.

### **Au-delà du continent européen**

Nous pouvons parcourir quelques exemples et réalités d'autres pays. Ainsi, en Ouganda, une enquête datant de 2002 a clairement démontré que le risque de vivre sous le seuil de pauvreté était multiplié quasiment par deux en cas de handicap. On passe alors de 26% dans la population « normale » à 42% lorsque la personne présente un handicap.<sup>7</sup>

---

4 <http://www.who.int/features/factfiles/disability/fr/>

5 <http://www.who.int/features/factfiles/disability/fr/>

6 POIZAT, D. (2009) « Le handicap dans le monde ». Érès.

7 POIZAT, D. (2009) *Ibid*

Dans un tout autre continent, au Brésil par exemple, ce qui frappe, c'est la différence de richesse entre le Nord où se situent les personnes les plus démunies et le Sud du pays où vivent les personnes fortunées. Selon qu'une personne handicapée brésilienne habite le Nord (pauvre) ou le Sud (riche) du pays, sa réalité sera totalement différente.<sup>8</sup> Clairement, les coefficients matériels jouent un rôle dans la manière dont le handicap sera vécu ou appréhendé par l'entourage, la société, etc.

Les Kanaks quant à eux ne font pas exception, comme partout sur la terre, les personnes handicapées de ce pays souffrent de la pauvreté qui les conduit à l'isolement, au manque d'hygiène, à l'absence de vie sociale, à la précarité, somme toute. Ceci est valable pour les personnes handicapées elles-mêmes mais aussi pour leur familles.<sup>9</sup> Si dans ce pays on peut arguer que la réalité socio-anthropologique et culturelle est bien loin de la nôtre, il n'empêche que le poids des facteurs matériels demeure déterminant.<sup>10</sup>

## Conclusion

Est-ce réellement une question matérielle, une question d'argent, une question de moyens alloués au secteur du handicap ? Difficile de répondre catégoriquement. L'aspect financier joue certainement un rôle mais ce n'est pas le seul paramètre. Par exemple, en matière de handicap, la Suède fait beaucoup mieux que les Etats-Unis alors que c'est un pays comparativement moins riche.<sup>11</sup> Nous avons vu qu'au Brésil et en Ouganda l'aspect pécuniaire pèse lourd sur la balance du handicap. La présence de moyens financiers aidera les uns tandis que s'ils font défauts, ils enfonceront les personnes handicapées qui en sont dépourvues dans la solitude, l'isolement et encore plus de pauvreté. L'exemple des Kanaks montre que même dans des réalités culturelles, sociétales (une bonne partie des kanaks vivants dans la brousse) et aux représentations complètement différentes des nôtres, le handicap les expose au même risque d'isolement et la pauvreté augmente leur détresse.

De manière plus générale, nous pouvons nous demander quel sera le sort des personnes handicapées en Afrique étant donné que ce continent regroupe à lui seul un tiers de la population la plus pauvre et que durant les années à venir, ce pourcentage grimpera à 50%.<sup>12</sup>

---

8 MARQUES, S. (2010) « Au Brésil, le handicap en ombres et lumières » in GARDOU, Ch. (sous la direction de) « Le handicap au risque des cultures ». Variations anthropologiques. Érès.

9 GODIN, P. (2010) « En pays Kanak, des malheurs et des hommes » in Gardou, Ch. (2010) *Ibid.*

10 GODIN, P. (2010) *Ibid*

11 POIZAT, D. (2009) *Op cit.*

12 POIZAT, D. (2009) *Op cit.*

À l'échelle mondiale, ces questions méritent d'être posées puisque que la tendance montre que pas moins de 40% de la population mondiale vivra les prochaines années avec moins de 60 dollars par mois,<sup>13</sup> soit plus ou moins 49 euros. On est bien évidemment loin de la réalité des revenus en Belgique.

L'ASPH ne travaille pas au niveau international, mais tenait malgré tout à rappeler la réalité des personnes handicapées dans d'autres parties du monde. Les personnes handicapées sont souvent parmi les plus pauvres dans différentes sociétés, elles se retrouvent isolées, sans emploi, sans accès aux formations, font face à des coûts élevés suite à leur handicap, ce qui augmente et accentue le risque de pauvreté. C'est pour cela que l'ASPH milite pour un meilleur accès aux formations, à l'emploi, à des allocations décentes, à des frais médicaux mieux pris en charge dans le but de parvenir à une meilleure intégration dans la société et d'enrayer le risque de pauvreté, de précarité et d'exclusion sociale.

---

13 POIZAT, D. (2009) Op cit.

### **Documents et sites consultés**

- GODIN, P. (2010) « En pays Kanak, des malheurs et des hommes » in GARDOU, Ch. (sous la direction de) « Le handicap au risque des cultures ». Variations anthropologiques. Érès.
- MARQUES, S. (2010) « Au Brésil, le handicap en ombres et lumières » in GARDOU, Ch. (sous la direction de) « Le handicap au risque des culture ». Variations anthropologiques. Érès.
- POIZAT, D. (2009) « Le handicap dans le monde ». Érès.
- [http://www.unicef.fr/userfiles/rapport\\_mondial\\_handicap\\_oms\\_2012.pdf](http://www.unicef.fr/userfiles/rapport_mondial_handicap_oms_2012.pdf)
- <http://www.who.int/features/factfiles/disability/fr/>

**Chargée de l'analyse** : Najoua BATIS - Chargée d'études et d'analyses

**Responsable de l'ASPH** : Catherine LEMIERE - Secrétaire générale ASPH

**Date** : 8 décembre 2014